

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, que le rapport financier et le rapport du vérificateur relativement à l'exercice financier finissant le 31 décembre 2019 seront déposés au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020 qui se tiendra à huis clos et débutera à 19 h 30, à la Mairie située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, suivant de plus le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 prolongeant cet état d'urgence et conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le conseil municipal siégera à huis clos et ladite séance ordinaire sera publicisée dès que possible sur le site Internet de la Municipalité.

Toute personne intéressée à formuler une ou des questions au conseil municipal pour la période de questions de cette séance est invitée à les adresser par courriel avant le 7 mai 2020 à 16 heures à l'adresse suivante : dq@sra.quebec et une réponse sera donnée lors de la séance du conseil stipulée ci-dessus.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, CE 29^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2020

ORIGINAL SIGNÉ

Marie-Josée Masson
directrice générale